

Lettre ouverte à la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz

Madame la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz,

Lundi 18 mai 2020, nous vous avons lancé un appel vous étant adressé et demandant que 212 lits soient assurés à l'année en ville de Lausanne pour les personnes sans domicile. À cette demande, vous avez répondu dans les médias qu'il fallait « examiner l'opportunité de maintenir une telle offre, en particulier pour évaluer les besoins ». Ces besoins, nous les évaluons depuis maintenant près de 25 ans, nous pensons important de vous communiquer les résultats de toutes ces années d'analyse vues du terrain.

Pendant que nous lisions votre réponse dans les journaux le mardi 19 mai 2020, une mère avec ses deux enfants s'est présentée au Sleep-in. Cette famille, ni le Sleep-In, ni la Marmotte, ni la salle de gymnastique du Bugnon, n'ont été en mesure de l'accueillir, faute de place. Comme souvent, nous avons dû bricoler pour trouver une solution. Ce jour-là, c'est l'hôpital de l'Enfance qui est venu suppléer nos structures.

Bricoler, c'est ce que nous faisons depuis plusieurs années. Ce fut le cas lorsqu'en novembre 2019 nous avons logé 36 bénéficiaires, avec des permis suisse valables, dans des appartements voués à la destruction à l'avenue du Simplon. 36 personnes qui ne sont désormais plus comptabilisées parmi les sans-abri en ville de Lausanne. 36 personnes qui seront bientôt à nouveau à la rue pour la plupart. 36 personnes qui se feront peut-être refuser aux portes de nos établissements.

Se voir refuser l'entrée, c'est malheureusement le quotidien des gens qui fréquentent les structures d'hébergement d'urgence lausannoises. Selon les chiffres d'ACDURG, le système informatique utilisé par le bureau des réservations, en 2015, ce sont en moyenne 31 personnes par soir qui se sont vu refuser l'accès de nos structures. Depuis 2016, le nombre de refus moyen par soir oscille entre 13 et 34 à Lausanne : 19 (2016), 34 (2017), 23 (2018) et 13 (2019). Vous vous en doutez, ces chiffres sont bien plus élevés en été, lorsque les structures hivernales ferment leur porte. Le 22 septembre 2019, nous avons par exemple dû refuser 43 personnes uniquement aux portes du Sleep-in, et 33 le lendemain.

Chaque personne refusée est contrainte de dormir dehors, et doit faire face au non-sens du système : interdiction de dormir dehors, mais manque de places dans les structures. Cette situation contribue à la criminalisation croissante de la pauvreté dans le canton, où l'on amende une personne qui dort dehors, alors que le système ne leur propose aucune autre alternative.

En 1993, lorsque le Sleep-in a été reconnu d'utilité publique afin de compléter le dispositif d'hébergement d'urgence aux côtés de la Marmotte, Lausanne comptait 125'458 habitant.e.s. Depuis 1993, beaucoup de choses ont changé dans la capitale olympique. La ville s'est agrandie, a construit un métro, un nouveau stade de foot, une nouvelle patinoire à Malley, de nouveaux quartiers et a vu sa situation démographique évoluer. En 2019, ce sont 146'032 personnes qui peuplaient la capitale vaudoise, soit une augmentation de 16,39 %. Pourtant, depuis plus de 25 ans, Lausanne compte

toujours le même nombre de places pour la population sans-abri la majeure partie de l'année.

Ces dernières années, nous avons alerté à plusieurs reprises que le dispositif d'hébergement d'urgence a la tête sous l'eau, sans véritablement recevoir l'écho attendu. Newsletter, articles dans les journaux, discussions avec les autorités, pour un résultat pour le moins mitigé. Parallèlement, les travailleur.euse.s du terrain fatiguent. Le travail d'aide aux personnes en situations précaires s'est petit à petit métamorphosé en un travail où le « non » est devenu le maître-mot : nous refusons désormais bien souvent plus de gens que nous en accueillons.

La note positive de cette période particulière est que le coronavirus aura au moins contraint le dispositif à s'adapter à la réalité du terrain. Mais pourquoi revenir en arrière ? À une situation qui n'est pas acceptable pour une ville, un canton, avec une situation économique comme la nôtre ?

Pour terminer, nous aimons rappeler que l'article 33 de la Constitution vaudoise stipule que « toute personne dans le besoin a droit à un logement d'urgence approprié ». Pourtant, après 25 ans d'analyse, nous vous délivrons le résultat suivant : chaque soir, des personnes dorment dehors dans le canton de Vaud. Elles dorment dehors, car le nombre de places dans les hébergements d'urgence est insuffisant.

Bien que le constat soit irréfutable, ce n'est pas une fatalité. Vu du terrain, l'heure n'est plus à l'évaluation des besoins, mais à offrir des solutions. Madame la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz, nous pensons que vous avez l'occasion d'être à la tête d'un canton où pratiquement personne n'est contraint de passer une nuit dehors, et où le nombre de places dans les hébergements d'urgence correspond à la réalité du terrain. Malgré les nombreuses problématiques auxquelles vous devez faire face, la pandémie de coronavirus vous offre ici une opportunité. À vous de la saisir. Les bénéficiaires des structures et les travailleur.eus.s du terrain vous en seraient très reconnaissant.e.s